



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

*Région
Bretagne*

Formation aux
Économies
d'Énergie
des entreprises et
artisans du Bâtiment



La démarche RGE - Artisan

Introduction

Démarche RGE



Démarche RGE

Professionnels du bâtiment, en obtenant un signe de qualité RGE, faites reconnaître votre savoir-faire en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et d'installation d'énergies renouvelables.

RGE

Artisans, entreprises, optez pour l'un des signes de qualité RGE suivants :

Bureaux d'études, économistes de la construction, optez pour l'un des signes de qualité RGE suivants :

Pour plus d'informations, rendez-vous sur renovation-info-service.gouv.fr

- Les délais d'application

RGE

- A partir du 1 juillet 2014 pour :
 - EcoPtz
 - Aide de l'ANAH
- A Partir du 1 janvier 2015 pour :
 - Crédit d'impôt
 - Aide de l'ADEME

- Les signes qualités **RGE**

- Travaux de **rénovation énergétique globale.**
- **Tous travaux d'efficacité énergétique des logements**



- Les signes qualités **RGE**
 - **Travaux d'efficacité énergétique** (isolation, fermetures, chauffage...) et d'installation **d'énergies renouvelables** (solaire, bois, géothermie...).



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux électriques en matière **d'efficacité énergétique** et d'installation des **énergies renouvelables**



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux d'installation d'énergie solaire photovoltaïque, d'appareils bois énergie, de pompes à chaleur, d'énergie solaire thermique.



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux de **rénovation lourd** dans le cadre d'une **rénovation énergétique globale**.
 - Travaux de **performance énergétique**.



- Les signes qualités **RGE**
 - Certains organismes qualifient des lots, d'autres une offre complète...

CIDD et RGE : quelles qualifications professionnelles pour quels travaux ?

	Crédit d'impôt 2014-2015		Reconnu Garant de l'Environnement – RGE (entrée en vigueur pour le CIDD en janvier 2015)				TVA y compris les travaux induits	
	Seul sous conditions de ressources	En bouquet de travaux	Qualit'EnR	Qualibat	Eco-Artisan Qualibat 861	Pro de la performance énergétique Qualibat 862		Qualifelec
Chaudières à condensation Chaudières à micro-cogénération gaz	15 %	25 %		Plomberie-sanitaire : 5111, 5112, 5113 Maintenance ECS : 5121 Installations thermiques : 5311, 5212, 5313 Rénovation (chauffage) : 5361, 5362, 5513 Exploitation (avec ou sans garantie) : 5532, 5533, 5542, 5543, 5544, 5554 Maintenance chauffage, ECS : 5561, 5562	Si plombier ou chauffagiste	Catégories CVC et ECS		
Calorifugeage des réseaux de chauffage et d'ECS Appareils de régulation de chauffage		Non éligible aux bouquets de travaux						
Solaire thermique dans la limite de 1 000 € TTC/m ² de capteur solaire		25 %						QualiSol (Combi ou Cesi)
Pompes à chaleur	Aérothermie		QualiPac	Installateur PAC aérothermique : 8321	+ QualiPac ou Qualibat 831 ou 832	En cours d'évolution		
	Géothermie			Installateur PAC géothermique : 8311, 8312, 8313				
Bois et autres biomasse		QualiBois	Installateur thermique bois-énergie : 8411, 8412, 8413		+ QualiBois ou Qualibat 841			

Infographie : EDIPA

- Les obligations

Une compétence reconnue

+

Formation reconnue

=

RGE